

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

Del2025-12-39

Date de la convocation : 09 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres excusés : 0

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T. - COUTIRIER A. - DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. - PALLUAT DE BESSET D. - REBOUX A. - RICO S. - THIVOLET D. - VERCHERAND P. - VIAL F. - Mmes TRICAUD M. - MOREL P. - ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gilles PONVIANNE

OBJET : ANNULATION D'UN TITRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'annulation d'une facture d'un montant de 50.00 € pour la location de la salle Grenette à l'occasion de réservations hebdomadaires, pour des séances collectives qui n'ont pas abouti ; la locataire étant une administrée de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'annuler le titre d'un montant de 50.00 Euros au budget communal.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 19 décembre 2025

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,
Gilles PONVIANNE

